

17 janvier 2006
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Conférence
des Nations Unies chargée d'examiner
les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 9-20 janvier 2006

Document de travail présenté par l'Argentine

**Recommandations sur les questions relevant
de la rubrique V (Communication)**

**Recenser les mesures supplémentaires à mettre en œuvre
pour renforcer ou clarifier les engagements qui figurent
déjà dans le Programme d'action (par exemple, adopter
de nouveaux documents sur les pratiques optimales
pour les présenter aux prochaines réunions biennales
ou lors de la deuxième conférence d'examen)**

1. L'idéal serait bien entendu d'adopter des annexes à intégrer au Programme d'action lors de la première conférence d'examen, mais de façon réaliste, on pourrait au moins s'engager à lancer un processus permettant d'établir des documents qui pourraient être présentés lors des prochaines réunions biennales, au cours desquelles les États se pencheront sur l'application du Programme d'action.
2. Ces nouveaux documents ne nécessiteraient pas forcément l'adhésion expresse de tous les États Membres puisqu'ils serviraient de guides pour l'action, comme dans le cadre de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes avec le Règlement type adopté par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.
3. Les questions recensées sont les suivantes :
 - a) Suggestions et enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne l'amélioration des relations entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales aux niveaux national, régional et mondial, et leurs liens avec



l'Organisation des Nations Unies [sect. I, par. 16; sect. II, par. 20 et 40; sect. III, par. 2; sect. IV, par. 26 c)];

b) Pratiques exemplaires et enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne l'amélioration des échanges d'information avec les organisations régionales.
